

Assurance-hospitalisation

Les dix provinces du Canada ont adopté un régime fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation. D'après cette entente, le gouvernement fédéral paie la moitié environ des frais d'hospitalisation des malades assurés en vertu du régime. Les provinces suppléent le reste. Les gouvernements provinciaux se procurent de différentes façons les recettes qu'ils destinent à cette fin. La province de Québec a augmenté son impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Certaines provinces exigent la retenue d'une prime mensuelle sur la rémunération des résidents de la province, à titre de contribution ou de prime. Dans ces provinces, les non-salariés sont également tenus, comme condition de leur participation, de payer la prime directement. Dans quelques autres provinces, le régime d'hospitalisation est alimenté, en totalité ou en partie, par le produit d'une taxe sur la vente au détail. Se reporter également aux pages 293-297.

Section 3.—Finances fédérales

La sous-section 1 de la présente section renferme des tableaux sur la statistique fédérale établie en conformité, autant que possible, des classements, concepts et définitions retenus pour la statistique provinciale et municipale. Ces tableaux diffèrent de ceux de la sous-section 2 en ce que ces derniers sont puisés directement dans la *Gazette du Canada*. Les rapports détaillés publiés par le Bureau fédéral de la statistique font la conciliation des recettes, des dépenses et de la dette indiquées dans les sous-sections 1 et 2. Les tableaux de la *Gazette du Canada* sont reproduits parce que ces tableaux présentent de l'intérêt et une certaine utilité.

Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales

Recettes et dépenses.—Le tableau 4 donne le détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1964 et 1965.

4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Source	1964	1965 ^a	Source	1964	1965 ^a
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Recettes fiscales			Privilèges, licences et permis		
Impôt sur le revenu			Ressources naturelles.....	5,232	4,627
Sociétés ¹	1,374,708	1,669,065	Autres.....	23,633	23,356
Particuliers ¹	2,167,674	2,535,182	Ventes et services non institution-		
Intérêts, dividendes et autres			nels.....	67,051	109,094
revenus allant à l'étranger.....	124,500	143,718	Amendes et peines.....	1,548	1,984
Taxe de vente générale ¹	1,277,815	1,587,761	Profits du Fonds du change.....	62,594	19,639
Droits d'accise et taxes spé-			Recettes provenant des entre-		
ciales d'accise.....			prises publiques.....	124,651	139,415
Boissons alcooliques.....	233,407	239,179	Monnaies et matières.....	10,625	15,032
Tabac.....	390,636	394,627	Service postal.....	235,865	263,758
Autres.....	41,721	45,437	Autres recettes.....	13,228	14,660
Droits de douane.....	581,441	622,102	Recettes non imputables sur le		
Impôts sur les biens transmis			revenu et excédentaires.....	27,695	21,900
par décès.....	90,671	88,626			
Autres.....	219	140	Total, recettes générales		
Total, recettes fiscales.....	6,282,792	7,325,837	nettes.....	6,854,911	7,339,322

¹ Y compris les impôts crédités à la sécurité de la vieillesse.

Le tableau 5 donne le détail des paiements du gouvernement fédéral aux provinces, aux territoires et aux municipalités au cours de l'année terminée le 31 mars 1965, et le tableau 6 présente la ventilation des dépenses selon la fonction pour les années closes le 31 mars 1964 et 1965.